

## Nouvelle étiquette anti-gaspi : "C'est une petite révolution qui s'enclenche", estime le président de la Fédération nationale de l'habillement

À partir de dimanche, les consommateurs auront accès à de nouvelles informations sur la confection des vêtements et chaussures. Les fabricants, importateurs et distributeurs devront être plus transparents sur la chaîne de production ou sur les produits utilisés.

[franceinfo](#)

Radio France

Publié le 30/12/2022



Une boutique de vêtements (photo d'illustration). (Aurélien Accart / RADIO FRANCE)

*"C'est un premier pas, c'est une petite révolution qui s'enclenche"*, a réagi vendredi 30 décembre sur franceinfo Pierre Talamon, président de la Fédération nationale de l'habillement (FNH) et créateur de vêtements pour homme. À partir du 1er janvier 2023, une nouvelle étiquette pour les vêtements et les chaussures, rendue obligatoire par la loi AGEC, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, sera mise en place. Sur cette étiquette, plusieurs informations figureront via un QR code (notamment le pourcentage exact de matières recyclées dans le produit, la présence éventuelle d'une substance chimique dangereuse et son parcours de fabrication).

### **franceinfo : Que pensez-vous de cette nouvelle mesure ?**

**Pierre Talamon** : C'est très positif. Avec cette nouvelle mesure, on va dans le sens d'une économie circulaire, on va vers une consommation beaucoup plus qualitative, vers moins de consumérisme par rapport aux années passées. Les commerçants indépendants ont toujours été attentifs à la qualité du produit qu'ils vendaient. Donc c'est une thématique à laquelle ils sont sensibles. Pour les commerçants, cette étiquette permettra une traçabilité écologique, une thématique qui est au cœur de nos discussions. Il y a la durabilité des vêtements, aussi, qui a un impact sur l'environnement. En France, on est quand même à 250 000 tonnes de déchets textiles chaque année, c'est énorme. C'est ce qu'on cherche à améliorer. Il faut parler de responsabilité, de pratiques vertueuses en ce qui concerne la vente, mais aussi en ce qui concerne l'acte d'achat. Tout est lié.

### **Cette nouvelle étiquette va-t-elle répondre aux attentes des clients, selon vous ?**

C'est un pas en avant. Ce sont d'abord les grandes marques qui seront concernées par ces étiquettes, celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros. Et puis le consommateur est toujours curieux de savoir quel produit il achète, où il a été fabriqué, si le pays [fabricant] est respectueux des droits de l'Homme, s'il a une responsabilité sociale vis-à-vis de ses ouvriers, etc. Je remarque que les consommateurs regardent de plus en plus les étiquettes à l'intérieur des vêtements, ils sont demandeurs. Cette loi, c'est un premier pas, c'est une petite révolution qui s'enclenche. Mais on ira plus loin plus tard, on ne peut pas tout faire du jour au lendemain.

### **Cette nouvelle étiquette pourra-t-elle être un argument pour augmenter le prix de ces produits ?**

Je pense qu'au niveau du consommateur, il y a un problème à régler, une injustice au niveau du pouvoir d'achat. Parce que plus on fera un produit responsable, plus il coûtera cher. Avec la crise inflationniste dans laquelle nous sommes, un pouvoir d'achat en berne, ça va être compliqué, car il faut faire comprendre au consommateur qu'il doit acheter un produit plus responsable, mais sans doute plus cher. Donc il faudrait peut-être avoir un accompagnement de l'Etat pour cela.